LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité des Pyrénées-Orientales
Bât 16 Les Paquerettes
4 rue du Lieutenant Farriol
66000 PERPIGNAN

---ooo---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2020

DUCUP A SIRÉ
AUDIT EXPERTISE-JUDICIAIRE

ISO 9001 BUREAU VERITAS Certification
MEMBRE ASSOCIÉ AUDECIA

Des perspectives claires,
pour gérer vos projets.

LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité des Pyrénées-Orientales

Bât 16 Les Paquerettes
4 rue du Lieutenant Farriol
66000 PERPIGNAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres du Comité,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental des Pyrénées-Orientales de la Ligue Nationale contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres du Comité

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A la date de notre rapport, nous n'avons pas eu communication du rapport financier du Conseil d'Administration et des documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

  Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan, le 24 mars 2021

DUCUP SIRE AUDIT
Commissaire aux Comptes

Marc SIRE
Associé

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2020	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 946.35	(26 948.20)	47 998.15	50 164.04
Terrains	5 046.90		5 046.90	5 046.90
Constructions	45 422.10	(4 723.89)	40 698.21	41 606.65
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	24 477.35	(22 224.31)	2 253.04	3 510.49
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	74 946.35	(26 948.20)	47 998.15	50 164.04
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES	303.94		303.94	
CRÉANCES	44 025.90		44 025.90	45 874.79
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	27 269.38		27 269.38	30 410.79
Legs et donations en cours de réalisation	16 756.52		16 756.52	15 464.00
TRÉSORERIE	387 131.99		387 131.99	397 073.49
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	387 131.99		387 131.99	397 073.49
Charges constatées d'avance	812.45		812.45	750.58
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	432 274.28		432 274.28	443 698.86
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	507 220.63	(26 948.20)	480 272.43	493 862.90
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

DUCUP SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	289 065.56	289 065.56
Réserves statutaires ou contractuelles	91 469.41	91 469.41
Réserves pour projet de l'entité	197 596.15	197 596.15
Autres réserves		
Report à nouveau	125 430.85	21 468.43
Excédent ou déficit de l'exercice	34 276.26	103 962.42
Situation nette (sous total)	448 772.67	414 496.41
Fonds propres consomptibles		
Fonds propres consomptibles		
Fonds associatifs résultat /controle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	448 772.67	414 496.41
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	31 499.76	72 366.49
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 532.32	36 479.04
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	3 117.53	3 111.77
Dettes fiscales	2 017.00	3 351.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	832.91	29 424.68
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		7 000.00
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	31 499.76	79 366.49
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	480 272.43	493 862.90

DUCUP SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020 12 Mois	31/12/2019 12 Mois	VARIATION	%
Cotisations	21 384.00	25 424.00	(4 040.00)	-15.89 %
Ventes de biens et services	6 184.00	33 836.30	(27 652.30)	-81.72 %
Ventes de biens	350.00	1 399.00	(1 049.00)	-74.98 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	5 834.00	32 437.30	(26 603.30)	-82.01 %
. dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	15 970.00	18 789.00	(2 819.00)	-15.00 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	237 366.97	2 000.00	235 366.97	
Dons manuels	188 394.97	2 000.00	186 394.97	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	48 972.00		48 972.00	
Contributions financières reçues	7 050.00		7 050.00	
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	57.72	6 205.10	(6 147.38)	-99.07 %
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4.25	288 696.49	(288 692.24)	****** %
PRODUITS D'EXPLOITATION	**288 016.94**	**374 950.89**	**(86 933.95)**	**-23.19 %**
Achats de marchandises	262.25	882.30	(620.05)	-70.28 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	63 938.70	74 993.14	(11 054.44)	-14.74 %
Aides financières	151 224.18	152 885.68	(1 661.50)	-1.09 %
Impôts, taxes et versements assimilés	2 842.45	2 787.90	54.55	1.96 %
Salaires et traitements	18 409.97	15 965.84	2 444.13	15.31 %
Charges sociales	790.20	5 862.13	(5 071.93)	-86.52 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 165.89	2 752.67	(586.78)	-21.32 %
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	17 865.09	17 178.67	686.42	4.00 %
CHARGES D'EXPLOITATION	**257 498.73**	**273 308.33**	**(15 809.60)**	**-5.78 %**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**30 518.21**	**101 642.56**	**(71 124.35)**	**-69.97 %**
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	2 975.05	2 870.86	104.19	3.63 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	**2 975.05**	**2 870.86**	**104.19**	**3.63 %**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	**2 975.05**	**2 870.86**	**104.19**	**3.63 %**

DUCUP SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2020 12 Mois	31/12/2019 12 Mois	VARIATION	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**33 493.26**	**104 513.42**	**(71 020.16)**	**-67.95 %**
Sur opérations de gestion	1 400.00		1 400.00	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**1 400.00**		**1 400.00**	
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**1 400.00**		**1 400.00**	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	617.00	551.00	66.00	11.98 %
TOTAL DES PRODUITS	**292 391.99**	**377 821.75**	**(85 429.76)**	**-22.61 %**
TOTAL DES CHARGES	**258 115.73**	**273 859.33**	**(15 743.60)**	**-5.75 %**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**34 276.26**	**103 962.42**	**(69 686.16)**	**-67.03 %**
Dons en nature	13 268.00	29 798.00	(16 530.00)	-55.47 %
Prestations en nature				
Bénévolat		80.00	(80.00)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**13 268.00**	**29 878.00**	**(16 610.00)**	**-55.59 %**
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature		80.00	(80.00)	
Personnel bénévole	13 268.00	29 798.00	(16 530.00)	-55.47 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**13 268.00**	**29 878.00**	**(16 610.00)**	**-55.59 %**
NON AFFECTÉS				

DUCUP SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Synthèse du compte d'emploi des ressources

COMITE DES PYRENEES ORIENTALES - Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 - arrêté à fin Décembre 2020

EMPLOIS	Emplois de 2020 = compte de resultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2020 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		134457,97
1-MISSIONS SOCIALES	178183,67	178172,10	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	253576,02	253576,02
1.1 Réalisation en France	178183,67		1.1 Dons et legs collectés	244416,97	
Actions réalisées directement	61093,67		Dons manuels non affectés	187782,66	
Versements à d'autres organismes agissant en France	117090,00		Dons manuels affectés	7662,31	
			Legs et autres libéralités non affectés	48972,00	
			Legs et autres libéralités affectés	0,00	
1.2 Réalisées à l' étranger	0,00				
Actions réalisées directement	0,00		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	9159,05	
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	37636,42	17041,89			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	37636,42				
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,00		2- AUTRES FONDS PRIVES	0,00	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,00		3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	15970,00	
3- FONCTIONNEMENT GENERAL	42295,64	26285,77	4- AUTRES PRODUITS	22845,97	
	0,00	221499,76			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	258115,73		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT.	292391,99	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00		II-REPRISES DES PROVISIONS	0,00	
III-ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0,00		III-REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0,00	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (CF TABL. FONDS DÉDIÉS		0,00
IV-EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	34276,26		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,00	
V- TOTAL GENERAL	292391,99		VI- TOTAL GENERAL	292391,99	
V- Part acqu.immob.brutes de l'Exe financées par les ressources coll.aup.public		0,00			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financée		2503,62			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		218996,14	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		218996,14
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES		169037,85
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	1502,00		Bénévolat	0,00	
Frais de recherche de fonds	2503,00		Prestations en nature	0,00	
Frais de fonctionnement et autres charges	9263,00		Dons en nature	13268,00	

DUCROS & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES
EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
ARRETE AU 31/12/2020

RESSOURCES	Réalisé 2019	Réalisé 2019	Réalisé 2018
PRODUITS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC (P1 à P7)	**271 939,97**	**346 241,79**	**272 793,73**
Cotisations P.1	21 384,00	25 424,00	26 496,00
Dons manuels P.2	195 444,97	193 841,08	192 891,76
Quêtes s/la voie publique et autres collectes P.3			
Legs P.4	48 972,00	93 140,41	27 091,21
Sous total produits de la générosité du public (P1 à P4)	265 800,97	312 405,49	246 478,97
Manifestations P.5	5 389,00	32 037,30	22 272,30
Ventes P.6	350,00	1 399,00	3 742,46
Activités de récupération P.7	400,00	400,00	300,00
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public (P5 à P7)	6 139,00	33 836,30	26 314,76
Mécénat P.8		2 000,00	1 000,00
Parrainage P.9	-	-	-
AUTRES FONDS PRIVES (P8 à P9)	**-**	**2 000,00**	**1 000,00**
AUTRES PRODUITS AFFECTES AUX MISSIONS SOCIALES P.10		**-**	**-**
Etat P.11	-	-	-
CEE P.12	-	-	-
Collectivités locales P.13	7 470,00	11 289,00	7 694,50
Autres organismes P.14	8 500,00	6 500,00	7 400,00
Autres suventions affectées aux missions sociales		1 000,00	3 600,00
SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS (P11 à P14)	**15 970,00**	**18 789,00**	**18 694,50**
Autres produits (produits d'activitées annexes et pres. Div) P.15	1 449,25	1 715,00	850,00
Transfert de charges P.16	57,72	6 205,10	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (P15 à P16)	**1 506,97**	**7 920,10**	**850,00**
Produits financiers P.17	2 975,05	2 870,86	2 553,55
Produits exceptionnels P.18	-	-	863,63
Reprise sur provisions P.19		-	-
AUTRES PRODUITS (P17 à P19)	**2 975,05**	**2 870,86**	**3 417,18**
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	**292 391,99**	**377 821,75**	**296 755,41**
REPORT DE RESSOURCES NON ENCORE UTILISEES	-	-	-
DEFICIT DE L'EXERCICE		-	
TOTAL GENERAL	**292 391,99**	**377 821,75**	**296 755,41**

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LA LIGUE CONTRE LE CANCER
COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES
EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
ARRETE AU 31/12/2020

EMPLOIS	Réalisé 2020	Réalisé 2018	Réalise 2018
MISSIONS SOCIALES (total de A à F)	**177 472,07**	**169 198,78**	**155 768,13**
Amélioration des conditions de vie des malades et des proches		-	
Soins de support	7 642,00	7 658,50	11 953,68
Information , orientation et accompagnement	26,00		
Réunions			
Secours financiers et soins à domicile	34 134,18	39 977,68	35 162,99
Subventions aux associations	4 000,00	2 500,00	2 000,00
EDT		-	-
Fonctionnement	3 691,84	2 767,18	2 551,69
ACTIONS POUR LES MALADES (A)	49 494,02	52 903,36	51 668,36
Prévention primaire	44,50	57,40	132,50
Education à la santé	890,50	1 196,20	813,35
Dépistage		205,00	605,00
Autres actions d'information		-	-
Vivre	275,75	297,46	232,46
Fonctionnement	1 316,00	1 631,36	1 504,32
ACTIONS D'INFORMATION ET DE PREVENTION, DEPISTAGE (B)	2 526,75	3 387,42	3 287,63
Actions de formation Médecins	-	-	-
Actions de formation Infirmières	-	-	-
Actions de formation Autres COT LNCC	177,90	-	-
ACTIONS DE FORMATION (C)	177,90	-	-
Programmes nationaux	77 090,00	72 908,00	60 812,14
Programmes régionaux et départementaux	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Autres dépenses de recherche			
Frais administratifs: cot LNCC	8 183,40	-	-
ACTIONS DE RECHERCHE (D)	125 273,40	112 908,00	100 812,14
COT LNCC	711,60		
ACTIONS DE CREATION-SUBVENTIONS-ADMINISTRATION D'ETABLISSEMENT (E)	-	-	-
Registre des cancers	-	-	-
Prix	-	-	-
AUTRES ACTIONS (F)			-
Frais d'appel de dons	27 690,87	38 176,82	49 888,55
Frais d'appel des legs	1 371,66	-	-
Frais traitement des dons	8 573,89	10 866,03	9 055,44
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour les dons en nature			
Achats pour reventes et manifestations		3 436,87	2 541,01
Activités de récupérations	-	-	
FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC (G)	**37 636,42**	**52 479,72**	**61 485,00**
FRAIS DE RECHERCHE MECENAT ET AUTRES CONCOURS EXTERIEURS (H)	-	-	-
Frais d'information et de communication (I)	4 962,10	1 933,05	2 364,59
FRAIS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (I)	**4 962,10**	**1 933,05**	**2 364,59**
Frais de gestion **J.1**	31 542,76	26 803,01	27 953,44
Frais assemblée générale **J.2**			
Frais de conseil d'administration **J.3**			
Impôts et taxes **J.4**	3 403,89	3 297,73	3 737,54
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (J)	**34 946,65**	**30 100,74**	**31 690,98**
Cotisation statuaire 10% (k)		17 115,47	20 153,31
COTISATION STATUTAIRE 10% (K)	-	**17 115,47**	**20 153,31**
Charges financières L.1	221,00	258,90	243,40
Dotations aux amortissements L.2	2 165,89	2 752,67	3 581,57
Dotations aux provisions L.3			
Charges exceptionnelles L.4	-	-	-
AUTRES CHARGES (L)	**2 386,89**	**3 011,57**	**3 824,97**
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	**258 115,73**	**273 839,33**	**275 286,98**
RESSOURCES RESTANT A UTILISER (M)	-	-	-
EXCEDENT DE TRESORERIE	**34 276,26**	**103 982,42**	**21 468,43**
TOTAL GENERAL	**292 391,99**	**377 821,75**	**296 755,41**

DUCUPOSIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 4

1.1 OBJET SOCIAL 4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES 4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE 5

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 6

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX 6
2.1.1 Préambule 6
2.1.2 Cadre légal de référence 6
2.1.3 Changement de méthode comptable 6
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06 6
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan 7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat 7
2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels 8
2.2 DÉROGATIONS 8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux 8

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 9

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF 9
3.1.1 Principes généraux 9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut) 9
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C » 9
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé 10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements 11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières 11
3.1.6 Stocks 11
3.1.1 Etat des échéances des créances 12
3.1.2 Tableaux des dépréciations 12
3.1.3 Disponibilités 12
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan 13
3.1.5 Charges constatées d'avance 13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF 14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres 14
3.2.2 Fonds dédiés 15

3.2.3 Provisions pour risques et charges 17
3.2.3.1 Tableau de variation 17
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés 17
3.2.4 Dettes 17
3.2.4.1 Etat des échéances 17
3.2.4 2 Détail des dettes fiscales et sociales 18
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler) 18
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN 18

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 19

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 19
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 23
4.2.1 Produits liés à la générosité du public 23
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie 23
4.2.1.2 Dons manuels 23

4.2.1.3 Mécénat 23
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler) 23
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public 24
4.2.2.1 Parrainage des entreprises 24
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie 24

DUCUP SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public 24
4.2.3 Subventions et autres concours publics 24
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations 25
4.2.5 Utilisation des fonds dédiés 25
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 25
4.3.1 Modalités de répartition des charges 25
4.3.2 Missions sociales 26
4.3.3 Frais de recherche de fonds 26
4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public 26
4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources 26
4.3.4 Frais de fonctionnement 27
4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations 27
4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice 27
4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD 27
4.4.1 Principes généraux 27
4.4.2 Principes de valorisation 28
4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD 29
4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 30
4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes 30
4.6.2 Charges et produits exceptionnels 30
4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) 31
4.7.1 Compte d'emploi des ressources 31
4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public 36
4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public 36
4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 36

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE 37

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN 37
5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP) 37
5.2 AUTRES INFORMATIONS 37
5.2.1 Informations relatives aux bénévoles 37
5.2.2 Informations relatives au personnel salarié 38
5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice 38
5.2.4 Certification du nombre d'adhérents 38

DUCUPOSIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organises étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche** :

  Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades** :

  Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage** :

  Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation** :

  Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

.

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comités par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaitraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

La majorité des manifestations ont été annulées au cours de l'année 2020 et début 2021.

Malgré la situation sanitaire actuelle, le Comité 66 a une situation saine et n'est pas impacté par la baisse des manifestations et du nombre d'adhérents.

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable** :
  - Les comptes de capitaux (classe 1) :
    - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
    - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
  - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
    - Donation temporaire d'usufruit ;
    - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
    - Prêts aux partenaires intragroupe.
  - Les comptes de tiers (classe 4) :
    - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
    - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
  - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
  - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

DUCUP SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

- **Traitement des fonds dédiés** :
  - Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
    - Les subventions d'exploitation publiques ;
    - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
    - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
  - Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
  - À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
  - Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles** :
  - Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
    - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
    - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
  - En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
  - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ..... 0 K€
  - Créances reçues par legs ou donations ..... 0 K€

- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
  - Fonds reportés aux legs ou donations ..... 0 K€
  - Dettes des legs ou donations ..... 0 K€

- Montant net, en report à nouveau ..... 0 k€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
  - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;

DUCUP SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
- La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
- L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.

- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.

- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A Début Exercice	B Augmentations	C Diminutions	D Fin exercice
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	78 891		3 946	74 945
Immobilisations financières				
Total	**78 891**	**0**	**3 946**	**74 945**

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

3946 € mise au rebus de vieux matériel informatique

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**
→ ... → ...		
Immobilisations corporelles	**0**	**3 946**
ordinateurs anciens → ...		
Immobilisations financières	**0**	**0**
→ ... → ...		
Total	**0**	**3 946**

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles Amort.Immobilisations corporelles Amort.Immobilisations financières	28 728	2 166	3 946	26 948
Total	**28 728**	**2 166**	**3 946**	**26 948**

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

DUCUP SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	44 025	44 025	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	812	812	
Total	**44 837**	**44 837**	**0**

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	218 212	
Livrets et comptes épargne	77 604	398
Comptes à terme	80 000	2 577
Total	**375 816**	**2 975**

DUCUPOSIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Rubriques à détailler		
Fournisseurs débiteurs	304	
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
leg à recevoir du siège	26 769	25 278
dons à recevoir du siège	16 756	15 464
Manifestation à recevoir	500	
subventions		5 105
ind MUTEX		28
→		
Disponibilités	54	46
Total	**44 079**	**45 921**

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
orange	167	176
charges copropriété	383	326
loc matériel	68	68
Pages jaunes	173	160
assurances	21	21
Total	**812**	**751**

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	91 469							91 469
→ Fonds de réserve générale	197 596							197 596
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	21 468	103 962						125 430
Excédent ou déficit de l'exercice	103 962			34 276		103 962		34 276
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	**414 496**	**103 962**	**0**	**34 276**	**0**	**103 962**	**0**	**448 772**

BUCUP & SIRÉ COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇨ *Lignes à ventiler par projet*

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exerice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ Dons à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ ...						
→ ...						
Total		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DICOP&SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 *Tableau de variation*

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite				0
→				
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

3.2.3.2 *Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 *Etat des échéances*

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 532	25 532		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	5 134	5 134		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	833	833		
Produits constatés d'avance		0		
Total	**31 499**	**31 499**	**-**	**-**

DUCUPOSIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.2.4.2 *Détail des dettes fiscales et sociales*

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	**2 474**	**3 808**
→ Impôt sur les sociétés	617	551
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	457	457
→ Etat charges à payer	1 400	2 800
Dettes sociales :	**2 660**	**2 655**
→ Urssaf/ Pôle emploi	274	203
→ Caisse de retraite	190	144
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer	0	
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	2 107	2 134
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	89	174
→ Prélèvement à la source		
Total	**5 134**	**6 463**

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	**25 532**	**36 479**
→ FNP - Factures non parevenues	24 628	34 660
fournisseurs	904	1 819
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	**0**	**0**
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	**0**	**0**
...		
Autres dettes :	**833**	**29 425**
...		
...		
Total	**26 365**	**65 904**

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

néant

DUCUP SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

10/03/2021 - 15:44

LA LIGUE CONTRE LE CANCER COMITÉ DES PYRÉNÉES ORIENTALES	Décembre 2020		Décembre 2019	
RESSOURCES	**TOTAL**	**Dont générosité du public**	**TOTAL**	**Dont générosité du public**
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**-267 910,02**	**-267 910,02**		
1.1 Cotisations sans contrepartie	*-21 384,00*	*-21 384,00*		
1.2 Dons, legs et mécénat	*-237 366,97*	*-237 366,97*		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	*-9 159,05*	*-9 159,05*		
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**-8 511,97**			
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	*-7 050,00*			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	*-1 461,97*			

BIGOT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-15 970,00		
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS			
TOTAL		-292 391,99	-267 910,02	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-13 268,00	-13 268,00		
Bénévolat	*-13 268.00*	*-13 268.00*		
Prestations en nature				
Dons en nature	*0*	*0*		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-13 268,00	-13 268,00		

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

066 - COMITÉ DES PYRÉNÉES ORIENTALES

EMPLOIS	Décembre 2020 TOTAL	Décembre 2020 Dont générosité du public	Décembre 2019 TOTAL	Décembre 2019 Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	**178 183,67**	**178 172,10**		
1.1 Réalisées en France	*178 183,67*	*178 172,10*		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	*61 093,67*	*61 082,10*		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	*117 090,00*	*117 090,00*		
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**37 636,42**	**37 550,89**		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	*37 636,42*	*37 550,89*		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**41 678,64**	**25 668,77**		
3.1 Frais d'information et de communication	*4 962,10*	*4 960,17*		
3.2 Frais de fonctionnement	*34 329,65*	*18 321,71*		
3.3 Autres charges	*2 386,89*	*2 386,89*		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	*617,00*			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES	**258 115,73**	**241 391,76**		

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXCÉDENT OU DÉFICIT	34 276,26	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020 TOTAL	Décembre 2020 Dont générosité du public	Décembre 2019 TOTAL	Décembre 2019 Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 502,00	1 502,00		
Réalisées en France	*1 502,00*	*1 502,00*		
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	2 503,00	2 503,00		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	9 263,00	9 263,00		
TOTAL	13 268,00	13 268,00		

DUCROCQUÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

DUCUPOSIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
manifestations	5 389	32 038
ventes, recuoération et divers	795	1 799
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
produits financiers	2 975	2 870
→ ...		
→ ...		
→ ...		
Total	**9 159**	**36 707**

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend : **(Rubriques à détailler)**

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services	350	1 399
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public : → Redevances d'actifs incorporels → Loyers → Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	**350**	**1 399**

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

DUCUPOSIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie [...] Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du [...]

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance				0
Electricité et eau				0
Téléphone				0
Affranchissement				0
Autres (à préciser)				0
Total	0	0	0	0

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	**2 439**	1 984
Actions d'information, de prévention et de dépistage	**1 438**	1 170
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de societé et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	3 525	3 999
Frais de fonctionnement (dont communication)	11 926	8 568
Total	**19 328**	**15 721**

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	**2020**	**2019**
Actions pour les malades	49 494	52 903
Actions d'information, prévention,dépistage	2 526	3 387
Actions de formation	178	
Actions de recherche		
Actions autres	712	
Total	**52 910**	**56 290**
Versement à d'autres organismes	**2020**	**2019**
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	117 090	112 908
Actions autres		
Total	**117 090**	**112 908**

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

DUCUPOSIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;

- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	4 962	1 933
Frais de gestion *(à détailler)* :		
fonctionnement	34 946	47 216
autres charges	2 387	3 012
...		
...		
...		
Total	**42 295**	**52 161**

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	**0**	**0**

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	13 268	29 798
	Total	13 268	29 798

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

⇨ *A insérer*

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction-nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger								
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					
Achats de marchandises	262										
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	12 616				31942		19 381				
Aides financières	34 134	117 090									
Impôts, taxes et versement assimilés	27				24		2 791				
Salaires et traitements	2 332				4 739		11338				
Charges sociales	159				144		488				
Doations aux amortissements et dépréciations							2 166				
Dotations aux prévisions											
Reports en fonds dédiés											
Autres charges	11564				787		5 515				
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices									617		
TOTAL	61093	117 090	0	0	37 636	0	41679	0	617	0	0

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction-nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole	1 502			9 263	13 268
TOTAL	1 502	0	0	9 263	13 268

COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 920
Total	**4 920**

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
taxe habitation 2017 non réclamée → ... → ... → ...	1 400
Total	**1 400**
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ... → ... → ... → ... → ... → ... → ...	
Total	**0**

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte Emploi Ressources (CER)

LA LIGUE CONTRE LE CANCER — COMITÉ DES PYRÉNÉES ORIENTALES	Décembre 2020	Décembre 2019
Détails — CES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	***-267 910,02***	
1.1 Cotisations sans contrepartie	*-21 384,00*	
1.2 Dons, legs et mécénat	*-237 366,97*	
Dons manuels non affectés	-180 732,66	
Dons manuels affectés	-7 662,31	
Legs, donations et assurances-vie non affectés	-48 972,00	
Legs et autres libéralités affectés		
Mécenat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	*-9 159,05*	
Manifestations	-5 389,00	
Ventes (dont abonnement à vivre)	-350,00	
Prestations et autres ventes	-45,00	
Activités de récupération	-400,00	
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		
Autres produits affectés		
Produits financiers	-2 975,05	
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-267 910,02	
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

12/03/202
1 - 14:21

TOTAL	**-267 910,02**	

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	**364 332,37**	
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	26 518,26	
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	**390 850,63**	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**TOTAL**	**TOTAL**
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	***-13 268,00***	
Bénévolat	*-13 268*	
Prestations en nature		
Dons en nature		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	**-13 268,00**	

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

066 - COMITÉ DES PYRÉNÉES ORIENTALES	Décembre 2020	Décembre 2019
Détails EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	***178 172,10***	
1.1 Réalisées en France	*178 172,10*	
Actions réalisées par l'organisme	*61 082,10*	
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé	49 486,74	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	2 522,46	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	177,90	
Actions de société et politique de santé	711,60	
Actions internationales réalisées par l'organisme		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	8 183,40	
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
Versements à d'autres organismes agissant en France	*117 090,00*	
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	117 090,00	
Programmes nationaux	*77 090,00*	
Programmes régionaux et départementaux	*40 000,00*	
Mission reversement legs		
Autres actions		
Actions de société et politique de santé		
1.2 Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées par l'organisme		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes		

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**37 550,89**	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	*37 550,89*	
Frais d'appel de dons	27 615,87	
Frais d'appel des legs		
Frais traitements des dons	8 563,36	
Frais de traitements des legs	1 371,66	
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et reventes		
Activités de récupérations		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**25 668,77**	
3.1 Frais d'information et de communication	*4 960,17*	
Frais d'information et de communication externe	4 960,17	
Frais d'information et de communication interne		
3.2 Frais de fonctionnement	*18 321,71*	
Frais de gestion	10 019,83	
Formation administrative		
Impôts et taxes	2 786,89	
Cotisation statutaire 10%	5 514,99	
3.3 Autres charges	*2 386,89*	
Charges financières	221,00	
Dotations aux amortissements	2 165,89	
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES EMPLOIS	**241 391,76**	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	26 518,26	
TOTAL	267 910,02	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	*1 502,00*	
Réalisées en France	*1 502,00*	
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	*2 503,00*	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	*9 263,00*	
TOTAL	13 268,00	

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés a la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation =+Report		
Fonds dédiés liés a la générosité du public en fin d'exercice		

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009	climatiseur	5 071					
2010							
2011							
2012	travaux AAI	13 344				1 257	
2013		908				0	
2014		2 737				0	
2015	batiment	45 422				908	
2016	ordinateur	1 083				0	
2017							
2018							
2019							
2020							
	Total	68 565	0	0	0	2 165	

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 8 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

DUCUPOSIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser *(A supprimer si non RUP MUP)*

Nature d'engagements	2020	2019
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Legs non encore acceptés par les organes statutaires		
→ Assurance-vie		
Total	0	0

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	16	120	0,07	1752
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	3	620	0,37	9263
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....	1	50	0,03	751
réunions...	1	49	0,03	751
Organisation de manifestations				
Communication, démarches auprès des médias	2	50	0,03	751
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.				
Total	23	889	0,53	13 268

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)
(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	1	1 820	1
Personnel mis à disposition			
CES et/ou autres....			
Total	**1**	**1 820**	**1**

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	0
6257 - Réceptions	Restauration	0
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	**0**

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève 2 673 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

DUCUP & SIRÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissariat aux Comptes
Expertise-judiciaire
Audit d'acquisition
Mission de conseil

DUCUP SIRE AUDIT
Immeuble Espadon Voilier
1, Boulevard Kennedy - CS 81100 - 66102 PERPIGNAN CEDEX
Tél : 04 68 66 92 94 - Fax : 04 68 50 83 55
www.cabinetducup.com
contact@cabinetducup.com

Certifié ISO 9001